

Voir venir le scandale de Norbourg


Mise à jour le samedi 27 août 2005, 21 h 09 .

Un conseiller financier se félicite aujourd'hui de ne pas avoir fait confiance à Vincent Lacroix, le PDG de la firme Norbourg soupçonné d'avoir détourné près de 70 millions de dollars.



Fabien Major était directeur des produits de placement chez Capital Teraxis.

Fabien Major était directeur des produits de placement chez Capital Teraxis lorsque Norbourg en a fait l'acquisition, au début de l'année 2004. « C'est une combinaison d'observations qui faisait que moi, je ressentais un malaise et je ne voulais pas graviter dans cette organisation », raconte l'homme de 40 ans.

Fabien Major parle même d'irrégularités dans le mode de gestion de Vincent Lacroix. « Quand cette encaisse [sommes immédiatement disponibles] se mettait à gonfler, moi j'ai décroché complètement. J'ai vendu toutes les parts d'Évolution de mes clients. Tous les fonds étaient rendus trop liquides. On aurait dit que c'était temporaire, mais ça perdurait. La liquidité, ce n'était pas de l'argent investi. »  vidéo

Pour illustrer son propos, Fabien Major a comparé la gestion de deux fonds autrefois gérés par Montrusco: celui d'Évolution Québec, géré par Norbourg depuis l'an dernier, qui a enregistré un rendement de 0,5 % au cours des 12 derniers mois, et le fonds Northwest, toujours géré par Montrusco, qui enregistre une croissance hors du commun et un rendement de près de 30 %.



Le PDG de Norbourg, Vincent Lacroix, est soupçonné de fraude.
(Journal <i>Les Affaires</i>, photo de Gilles Delisle)

« Montrusco affichait une croissance soutenue au cours des 15 dernières années avec un risque moindre. Là, on a vu une différence flagrante dans la gestion et les résultats », souligne M. Major.

Le conseiller financier déplore particulièrement le fait que M. Lacroix ait retiré la gestion de fonds à des personnes hautement respectées. « M. Stephen Jarislowsky a plus de 50 ans de métier. C'est une sommité, et il est remplacé. C'est assez inconcevable. »

Rappel des faits



Jeudi dernier, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a ordonné le blocage, l'interdiction d'opérations sur les valeurs et la suspension des droits de Norbourg au terme d'une enquête ayant débuté en juin. Une série de perquisitions a été menée dans les différents bureaux de la firme, mais aucune accusation n'a encore été portée dans l'affaire.

Norbourg gérait environ 200 millions de dollars dans des fonds communs de placement et des portefeuilles institutionnels. D'après le président de l'AMF, Jean St-Gelais, il ne resterait plus que 84 millions dans les coffres de la société, soit 70,7 millions de moins que ce qui est inscrit dans les livres de comptes.

Un homme d'affaires de Saint-Ferdinand a déposé une demande en recours collectif à la Cour supérieure du Québec au nom des 5000 investisseurs lésés par la fraude présumée.

Une autre demande pourrait être déposée par Yves Michaud, fondateur de l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec et président du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires.

De son côté, le premier ministre du Québec, Jean Charest, a indiqué qu'il ne voulait pas s'immiscer dans l'enquête en cours. Le ministre des Finances du Québec a nommé un administrateur provisoire pour prendre la direction de l'entreprise pendant l'enquête.